



Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	74
Pouvoirs :.....	11
Votants :.....	85
Suffrages exprimés :	85
Ont voté pour :.....	84
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 23 mars 2023

DELIBERATION N° CC/23-87

Mobilité

Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de la SNA - Avenant n°14

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *17 mars 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 23 mars 2023 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAÈVE (MERCEY), Noureddine SGHAÏER (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Thierry

HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), H el ena MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Fran ois OUZILLEAU (VERNON), L eocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), J er ome GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Rapha el AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULL E (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Jonnathan RESSE (suppl eant de J er ome FOUCHER - LA HEUNIERE), Didier LANDAIS (suppl eant de Christian BIDOT - VILLIERS EN DESOEUVRE)

Absents :

Vincent LEROY (DOUAINS), Claude LANDAIS (GIVERNY), Lydie LEGROS (HECOURT), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), V eronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Dominique DESJARDINS BROUSSEAU (ROUVRAY), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), R emi FERREIRA (SAINT MARCEL), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Christopher LENOURY (VERNON), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Paul LANNON (VEXIN SUR EPTE)

Absents excus es :

Yannick CAILLET (HOULBEC COCHEREL)

Pouvoirs :

Guillaume GRIMM a donn e pouvoir   Aline BERTOU (CHAIGNES), J er ome PLUCHET a donn e pouvoir   Gilles LE MOAL (LE THUIT), Jessica RICHARD a donn e pouvoir   Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Lydie CASELLI a donn e pouvoir   Julien CANIN (PACY SUR EURE), Agn es MARRE a donn e pouvoir   Christophe BASTIANELLI (SUZAY), Olivier VANBELLE a donn e pouvoir   Dominique MORIN (VERNON), Catherine DELALANDE a donn e pouvoir   Fran ois OUZILLEAU (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donn e pouvoir   Nicole BALMARY (VERNON), Youssef SAUKRET a donn e pouvoir   J er ome GRENIER (VERNON), Paola VANEGAS a donn e pouvoir   Johan AUVRAY (VERNON), Denis AIM a donn e pouvoir   Yves ETIENNE (VERNON)

Secr etaire de s ance : Karine CHERENCEY

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n° 112 / 04 / 2016 du Conseil Communautaire du 28 avril 2016 autorisant la signature du contrat de la " Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de SNA ",

Vu le projet d'avenant n°14 ;

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 23 mars 2023,

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°14 à la DSP relative à l'exploitation du service public de transport urbain de SNA ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°14 à la délégation de service public relative à l'exploitation du service public de transport urbain de SNA, ayant pour objet la création d'une desserte pour l'ouverture du Village des Marques à Douains.

Le montant généré par l'avenant n°14 est de 65 948,00 € soit 0,47% du montant total de la DSP.

Le montant de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de SNA après le présent avenant n°14 est de 14 053 543,00 € soit une plus-value de + 30,01 %.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

AVENANT : N° 14

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération
Direction de la Commande Publique et achats
12 rue La Mare à Jouy
27120 DOUAINS

Représenté par
Frédéric DUCHÉ

Titulaire du marché :

Transdev Normandie Val de Seine
Représenté par
Monsieur le Directeur,

B. Renseignements concernant le marché

Objet du contrat : Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de la SNA

Notifié le : 9 juin 2016

Montant : 10 809 615,00 €

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'avenant n°14 a pour objet la création d'une desserte pour l'ouverture du Village des Marques à Douains.

Le village des Marques Paris-Giverny ouvre ses portes à Douains au mois d'avril 2023. Suite aux échanges sur le projet, Seine Normandie Agglomération desservira le site, en complément de la desserte assurée par la ligne régulière régionale 210.

Cette navette appliquera aux usagers occasionnels la même tarification que la Navette Giverny. Comme pour ce service, les salariés du site ou habitants du territoire pourront cependant y accéder à travers leurs abonnements mensuels Sngo combinés, mais aussi via l'abonnement Connexités Atoumod jumelant l'accès au réseau Sngo et à la ligne régionale.

Elle offrira des liaisons directes entre la gare SNCF de Vernon-Giverny et le Village des Marques durant toute l'année, avec 8 à 10 liaisons quotidiennes. La grille horaire prévisionnelle est fournie en annexe 1 (cette dernière pourra être amenée à être modifiée sans avenant en fonction des horaires de train et de ceux de la ligne régionale notamment, sans toucher aux unités d'œuvre).

Cette desserte sera mise en place à partir du mardi 11 avril 2023, jusqu'à la fin du contrat actuel de DSP le 31 décembre 2023. Elle circulera également les 12 dimanches d'ouverture du Village des Marques. Au total, elle circulera donc 230 jours sur la période 2023, à partir du 11 avril. Elle représente sur cette période 31 440 kms, et 1 276 heures de conduite (dont 72 le dimanche).

Le montant généré par l'avenant n°14 est de 65 948,00 € soit 0,47% du montant total de la DSP.

Le montant de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de SNA après le présent avenant n°14 est de 14 053 543,00 € soit une plus-value de + 30,01 %.

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À, le

Le titulaire, Monsieur le Directeur

À DOUAINS, le

Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

SNgo! - Navette Normandie Parc Douains - version février 2023

Lundi à Vendredi

	NOMAD Ligne 210	SNgo!	SNgo!	NOMAD Ligne 210		NOMAD Ligne 210	NOMAD Ligne 210	SNgo!	SNgo! seulement vendredi												
Hub Urbain	07:15		08:03								Normandie Parc Sud	11:22	12:42	-	16:42	-	17:42	-	18:43	-	-
République	07:20	07:47	08:30	09:22	09:50	11:22	13:00	13:22	15:17	16:00	Normandie Parc Nord (MAG)	-	-	13:05	-	14:45	-	16:25	-	19:25	20:25
Train de Paris											Gare Vernon - Montigny	-	-	13:20	-	15:00	-	16:40	-	19:40	20:40
Gare Vernon - Montigny	-	07:50	-	09:25	-	11:25	-	13:25	15:20	-	Train vers Paris										
Normandie Parc Nord (MAG)	-	08:05	-	09:40	-	11:40	-	13:40	15:35	-	République	11:35	12:53	13:22	16:53	15:03	17:53	16:43	18:54	19:43	20:43
Normandie Parc Sud	07:30	-	08:41	-	10:01	-	13:11	-	-	16:11	Hub Urbain	11:57	13:08		17:18		18:08		19:25		

Samedi

	NOMAD Ligne 210	NOMAD Ligne 210	SNgo!	SNgo!	NOMAD Ligne 210	SNgo!	SNgo!
Hub Urbain		07:53					
République	07:20	08:30	09:22	11:22	13:00	13:22	15:22
Train de Paris	07:10	08:05					
Gare Vernon - Montigny	-	-	09:25	11:25	-	13:25	15:25
Normandie Parc Nord (MAG)	-	-	09:40	11:40	-	13:40	15:40
Normandie Parc Sud	07:30	08:41			13:11		

Samedi

	NOMAD Ligne 210	SNgo!						
Normandie Parc Sud	11:22		12:42		17:42		18:43	
Normandie Parc Nord (MAG)	-	14:15	-	16:15	-	18:15	-	20:15
Gare Vernon - Montigny	-	14:30	-	16:30	-	18:30	-	20:30
Train vers Paris								
République	11:33	14:33	12:53	16:33	17:53	18:33	18:54	20:33
Hub Urbain	11:58		12:58		18:10		19:10	

Dimanche - Fériés

	SNgo!	SNgo!	SNgo!	SNgo!
République	09:22	11:22	12:52	15:22
Train de Paris				
Gare Vernon - Montigny	09:25	11:25	12:55	15:25
Normandie Parc Nord (MAG)	09:40	11:40	13:10	15:40

Dimanche - Fériés

	SNgo!	SNgo!	SNgo!	SNgo!	SNgo!
Normandie Parc Nord (MAG)	14:15	16:15	18:15	20:15	21:15
Gare Vernon - Montigny	14:30	16:30	18:30	20:30	21:30
Train vers Paris					
République	14:33	16:33	18:33	20:33	21:33